



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des territoires et de la mer
Service développement rural environnement montagne

**COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 « CHÂTEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE »
– Élaboration du DOCOB –**

Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016 à Salles-Mongiscard

Personnes présentes :

BARBERIS Jérôme (DDTM)
BIDART Marion (Commune d'Orthez)
BRODARD Véronique (CPIE Béarn)
CASSAIGNE Jean (BIOTOPE)
CHALMEAU Jean-Jacques (Fransylva)
COMTE Clémentine (BIOTOPE)
COUNTRY Loïc (Commune de Laà-Mondrans)
DELEBECQUE Luc-Olivier (CRPF)
GAUDET Philippe (Commune d'Orthez)
INCHASSENDAGUE Raymond (Maire de Salles-Montgiscard)
LABORDE Elmilie (DDTM)
LAFOURCADE Daniel (Commune de L'Hôpital-d'Orion et CC de Sauveterre-de-Béarn)
LANGLÉS Aline (Maire de Lannepelaà et CC Lacq-Orthez)
LAULHÉ Jacques (Commune de Loubieng)
LE MOAL Tangi (CEN Aquitaine)
LOUSTAU Eric (Syndicat du Gave de Pau)
URCUN Jean-Paul (CSRPN et LPO)

Madame LABORDE, responsable de l'unité chargée de Natura 2000 à la DDTM64, présente le contexte et l'objectif de cette réunion :

- Le site « château d'Orthez et bords du gave » est inscrit au réseau Natura 2000 pour préserver l'habitat de plusieurs espèces de chauves-souris, dont la colonie de Murins à oreilles échancrées installée dans le château de Baure à Sainte-Suzanne ;
- Le document d'objectifs (DOCOB) du site est élaboré sous maîtrise d'ouvrage de l'état (pilotage DDTM64) et réalisé par le bureau d'études BIOTOPE, avec M. CASSAIGNE comme chef de projet, ainsi que par la LPO.
- Le document de synthèse du diagnostic écologique et socio-économique a été produit et doit à présent être validé par le comité de pilotage.

1. Présentation de l'avancement de l'élaboration du DOCOB

La présentation est jointe en annexe du présent compte-rendu. Les principaux points sont repris ci-après.

Pour ce qui concerne le diagnostic écologique :

- Le diagnostic écologique a été réalisé entre 2013 et 2015.
- Des opérations de radio-tracking ont été effectuées pour connaître le domaine vital de la colonie de Murins à oreilles échancrées. On note la présence de deux zones fondamentales pour la colonie (terrains de chasse) situées en dehors du site et qui justifie une proposition d'extension du périmètre.
- Les habitats favorables aux chiroptères (toutes espèces) sont hiérarchisés et cartographiés sur le site actuel et sur l'extension proposée.
- Des écoutes ultrasonores ont été réalisées pour connaître la répartition des espèces sur le site.
- Pour chaque espèce, une évaluation de l'état de conservation et de l'enjeu de conservation sur le site a été réalisée.
- Trois espèces de chiroptères d'intérêt communautaire avaient été répertoriées dans le formulaire standard de données (FSD) du site Natura 2000 à son origine :
 - Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
 - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - Rhinolophe euryale (*Rhinolophus Euryale*)

L'étude montre que cinq espèces supplémentaires ont été identifiées sur le site :

- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Minioptère de Schreiber (*Miniopterus schreibersii*)
- Murin de Bechstein (*Myotis bechstein*)
- Grand murin (*Myotis myotis*)

Le Rhinolophe euryale n'a pas été observé sur le site depuis 2007.

- Les enjeux de conservations des espèces sont l'amélioration ou le maintien des paramètres démographiques des colonies (nombre de femelles présentes et nombre de naissances) ainsi que l'amélioration ou le maintien de la qualité de leurs habitats (valeur trophique et disponibilité en sites de repos).
- 5 « enjeux » (objectifs de développement durables), ont été identifiées pour le site. Ils sont déclinés en 15 propositions d'objectifs (objectifs opérationnels).
- La conservation de la colonie du Château de Baure constitue un objectif en lui-même.
- 3 espèces sont jugées prioritaires : le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe.

Pour ce qui concerne le diagnostic socio-économique :

- Le diagnostic socio-économique a été réalisé en 2014.
- Il a pour objets de faire un état des lieux des activités et des usages sur le site, d'analyser leurs importances et leurs évolutions, afin de faire des propositions d'actions réalistes et adaptées au contexte local.
- L'analyse de l'occupation du sol confirme la vocation essentiellement agricole du territoire. On peut distinguer 6 « unités paysagères » sur le site ayant chacune leurs caractéristiques propres. La diversité des paysages le maintien de la trame bocagère constitue des éléments favorables aux chiroptères. Les cours d'eau constituent des axes de déplacement privilégiés.
- On note que, globalement, les activités socio-économiques actuelles au sein du site sont plutôt favorables aux chiroptères.

- Aujourd'hui il y a essentiellement deux domaines d'activités qui influencent le devenir des espèces de chiroptères sur le site :
 - L'agriculture a un rôle majeur de l'évolution des colonies présentes. Une intensification de cette activité pourrait avoir des effets néfastes sur celles-ci.
 - La qualité et la quantité des boisements constituent également des points forts pour le site. Il faut toutefois anticiper l'évolution de l'activité sylvicole (projet de centrale de biomasse à Lacq).

Pour la suite de l'élaboration du DOCOB :

- La proposition de modification du périmètre est présentée.
- La mise en place de groupes de travail thématique est proposée pour s'accorder sur les objectifs et définir un plan d'actions pour le DOCOB.

2. Relevé de discussions

Pour ce qui concerne le diagnostic écologique :

À la demande des participants, des précisions sont apportées sur la méthodologie de l'évaluation de l'état de conservation et la hiérarchisation des enjeux par espèce.

Des remarques sont faites sur la place primordiale que tient le château de Baure pour l'existence du site. Il est précisé que les autres espèces de chiroptères revêtent également une importance pour le site.

Monsieur CHALMEAU demande des précisions sur l'enjeu 2 « Assurer une activité sylvicole favorable et compatible avec les chiroptères ». Madame LABORDE explique que l'important est de maintenir des équilibres actuels. L'enjeu consistera donc à maintenir et à accompagner la gestion actuelle.

Monsieur LE MOAL demande des précisions sur les documents présentés (sources et dates des données notamment). Il demande également que le graphique sur l'évolution des effectifs comptabilisés au château de Baure soit repris.

Monsieur LE MOAL précise que les conditions du site dans le château de Baure sont favorables depuis longtemps mais que, depuis peu, les nuisances sonores se sont accentuées dans les combles du château. On s'interroge aujourd'hui sur les moyens de les diminuer.

Monsieur CASSAIGNE et Madame LABORDE rappellent que les objectifs présentés ici ne sont, à ce stade, que des propositions et qu'ils devront être précisés lors des groupes de travail à venir.

Pour ce qui concerne le diagnostic socio-économique :

Au sujet de la fourniture de bois pour la centrale de biomasse à Lacq, Monsieur CHALMEAU estime que le bois proviendra vraisemblablement d'ailleurs car le site n'est pas en mesure de fournir l'énergie nécessaire. En effet, l'extraction du bois pour les propriétaires locaux pourrait avoir un coût trop élevé (accessibilité des parcelles, aménagements à mettre en place) par rapport à du bois importé d'autres régions.

Monsieur DELEBECQUE ajoute que, selon lui, le défrichement agricole est une menace plus importante que les coupes à blanc de bois.

Enfin, il est demandé s'il y a eu un sondage effectué auprès de la population locale concernant les chauve-souris. Monsieur CASSAIGNE précise qu'un formulaire a été distribué et que les personnes interrogées ont donné des avis favorables à la présence des chiroptères.

Pour ce qui concerne l'extension du périmètre :

Des précisions sont apportées par la DDTM sur la procédure réglementaire : une fois la proposition validée par le COPIL, une consultation sera réalisée auprès des communes et des groupements de communes concernés. Des avis défavorables peuvent être émis mais, pour être pris en compte, ils doivent reposer sur des arguments écologiques. Le nouveau périmètre devra ensuite être transmis au Ministère puis à l'Europe en vue d'une validation.